



Maîtrise d'ouvrage
VILLE DE MIOS

Place du 11 novembre
33380 MIOS

ARCHITECTES



56, Rue Paul Camelle
33100 BORDEAUX
Tél. 05.56.74.02.11 Fax. 05.56.94.36.23

Gwen MARIEN
marien@a40architectes.com
Vanessa ROUMANIE
v.roumanie@a40architectes.com

BUREAU D'ETUDES



**CONSTRUCTION D'UN PREAU SUR LE SITE DE L'ECOLE
RAMONET A MIOS**

**31 AOUT 2015
PHASE PRO-DCE**

REGLEMENT DE CONSULTATION

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : le 5 octobre 2015 à 14 heures

Sommaire

REGLEMENT DE CONSULTATION.....	
1. ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ	3
2. ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1. DUREE DU MARCHÉ	3
2.1.1. DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ	3
2.2. VARIANTES – OPTIONS.....	3
2.2.1. VARIANTES	3
2.2.2. OPTIONS.....	3
2.3. COTRAITANCE	3
2.4. 2-4 SOUS-TRAITANCE	3
2.5. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES	3
3. ARTICLE 3 – DEMATERIALISATION DES PROCEDURES	4
3.1. ACCES DEMATERIALISE AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	4
3.2. ECHANGES ELECTRONIQUES ENTRE LE POUVOIR ADJUDICATEUR ET LES CANDIDATS LORS DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION	4
4. ARTICLE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION	4
4.1. CONTENU DU DOSSIER.....	4
4.2. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER	4
4.3. MODIFICATIONS APORTEES SUITE A UNE DEMANDE D'UN CANDIDAT	5
4.4. MODIFICATIONS APORTEES PAR LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR	5
5. ARTICLE 5 – PRESENTATION DES OFFRES	5
6. ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	5
6.1. TRANSMISSION DES OFFRES SUR SUPPORT PAPIER	5
6.2. TRANSMISSION DES OFFRES SUR SUPPORT ELECTRONIQUE	6
7. ARTICLE 7 - JUGEMENT DES OFFRES	6
8. ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	6

1. ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

Le marché a pour objet les prestations suivantes : Mission d'exécution des travaux dans le cadre de la construction d'un préau sur le site de l'école Ramonet.

2. ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. ALLOTISSEMENT

La présente consultation est décomposée en 2 lots, à savoir :

Lot 1 : « Charpente métallique »

Lot 2 : « Couverture – Etanchéité – Zinguerie »

2.2. DUREE DU MARCHÉ

Le marché est exécutoire à compter de sa date de notification au titulaire et jusqu'à la fin du parfait achèvement.

2.2.1. DELAI D'EXECUTION DU MARCHÉ

Il appartiendra aux candidats de joindre à leur offre un calendrier de réalisation des travaux (durée), en tenant compte du fait qu'ils devront impérativement être réalisés avant la fin de l'année 2015.

2.3. VARIANTES – OPTIONS

2.3.1. VARIANTES

Les variantes ne sont pas autorisées

2.3.2. OPTIONS

Sans objet

2.4. COTRAITANCE

Conformément à l'article 51 du Code des Marchés Publics, les entreprises candidates peuvent se présenter sous la forme d'un groupement.

Lors de l'attribution du marché, l'éventuel groupement devra prendre la forme d'un groupement solidaire.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre de un groupement. Ils ne peuvent cumuler les deux qualités.

2.5. 2-4 SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est autorisée dans les conditions des articles 112 et suivants du Code des Marchés Publics et 3-6 du CCAG-PI.

Dans l'hypothèse où le candidat souhaite faire une demande de sous-traitance lors du dépôt du pli, il veillera à remettre les documents suivants listés à l'article « sous traitance » du CCAP.

2.6. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours.

Il court à compter de la date limite de réception des offres.

3. ARTICLE 3 – DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

3.1. ACCES DEMATERIALISE AU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

3-1-1 : En application de l'article 56 du Code des Marchés Publics, les réponses électroniques sont autorisées pour la présente publication.

La Commune de Mios dispose d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics accessible sur l'Internet par l'url <https://marchespublics.aquitaine.org>

L'utilisation de la plate-forme est soumise aux règles décrites dans l'article « Conditions générales d'utilisation de la plate-forme de dématérialisation » ci-après.

3-1-2 Si le candidat répond par voie électronique, et avant envoi des pièces sur la plate-forme de dématérialisation, l'acte d'engagement devra être complété, daté, signé, scanné et mis au format .pdf.

3.2. ECHANGES ELECTRONIQUES ENTRE LE POUVOIR ADJUDICATEUR ET LES CANDIDATS LORS DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION

Certains courriers émanant du pouvoir adjudicateur, comme la demande de documents oubliés, l'invitation à la négociation, la notification du rejet ou l'admission au présent marché, pourront être transmis aux candidats par voie électronique.

Par conséquent, chaque candidat veillera à mentionner à l'article « Contractant » de l'acte d'engagement une adresse mail valide.

4. ARTICLE 4 – DOSSIER DE CONSULTATION

4.1. CONTENU DU DOSSIER

Le dossier de consultation comprend :

- le règlement de la consultation (le présent document)
- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- dossier de plans

4.2. CONDITIONS D'OBTENTION DU DOSSIER

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur la plate-forme des marchés publics de la Commune de Mios à l'adresse suivante : <https://marchespublics.aquitaine.fr>

Le dossier de consultation est remis en mains propres ou adressé gratuitement par courrier aux candidats qui en font la demande par fax ou par courrier à l'adresse suivante :

COMMUNE DE MIOS
Service Marchés publics
Place du XI Novembre
33380 MIOS

4.3. MODIFICATIONS APORTEES SUITE A UNE DEMANDE D'UN CANDIDAT

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront faire parvenir leur demande via la plate-forme de dématérialisation accessible par <https://marchespublics.aquitaine.org> et selon les modalités précisées à l'article « Conditions générales d'utilisation de la plate-forme de dématérialisation » ci-après.

Les réponses seront apportées dans les meilleurs délais via la même plate-forme. Tous les candidats ayant téléchargé le DCE en seront informés.

4.4. MODIFICATIONS APORTEES PAR LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

A tout moment de la consultation, le représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de reporter la date limite fixée pour la réception des offres.

Les dispositions ci-dessous sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Hors demande d'un candidat, le représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter **au plus tard 5 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation à ce sujet.

5. ARTICLE 5 – PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

?? Pièces constituant la **candidature** :

- 1- la lettre de candidature ou DC1
- 2- la déclaration du candidat ou DC2
- 3- Une preuve d'une assurance pour les risques professionnels et un certificat d'assurance décennale.

?? Pièces constituant l'**offre** :

- 4- l'acte d'engagement et ses annexes établis selon le modèle joint, complétés, datés et signés par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché.
Cet acte d'engagement sera éventuellement accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, par les sous-traitants désignés au marché.
- 5- le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- 6- Un mémoire technique précisant de manière détaillée, la méthodologie proposée pour la conduite de cette opération et le calendrier prévisionnel (délais d'exécution) des travaux.
- 7- le CCAP dûment paraphé, daté et signé
- 8- un RIB.

Les offres de concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

6. ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

6.1. TRANSMISSION DES OFFRES SUR SUPPORT PAPIER

Les offres seront transmises sous 1 pli cacheté à l'adresse suivante :

COMMUNE DE MIOS
Service Marchés publics

Place du XI Novembre
33380 MIOS

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites indiquées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

6.2. TRANSMISSION DES OFFRES SUR SUPPORT ELECTRONIQUE

Les modalités de transmission des offres sur support électronique sont précisées à l'article « Conditions générales d'utilisation de la plate-forme de dématérialisation » ci-après.

7. ARTICLE 7 - JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics.

Les critères suivants avec leur pondération seront pris en compte pour le jugement des offres :

- Valeur Technique (appréciée au vue du mémoire technique) : 50%

-Qualités techniques et fonctionnelles, facilité d'utilisation, Caractère innovant des produits : capacité à proposer des technologies ouvertes permettant les évolutions,

-Contenu et durée de la formation.

- Prix : 30%

La notation du critère de prix sera établie par application de la formule $N = 30 / (P2/P1)$, dans laquelle:

N = note attribuée ;

P1 = prix proposé le plus bas ;

P2 = prix proposé par le candidat.

Nota : L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'erreurs de calcul, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à leur correction.

- Délais de réalisation : 20%

8. ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

8.1. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, par mail, à :

Renseignement(s) technique(s) :

Monsieur Nicolas FRAISSE - Responsable des Services techniques - Téléphone : 06.82.63.19.24 – mail : n.fraisse@villemios.fr

Renseignement(s) administratif(s) :

Monsieur Grégory PRADAYROL - Service Commande publique – BP 13 – 33380 MIOS - Tél : 05.57.17.10.46 - Fax : 05.56.26.41.69 – mail : g.pradayrol@villemios.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2. VISITE SUR SITE ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE

Une visite du site pourra être organisée à la demande des entreprises.

Personne à contacter : Monsieur Nicolas FRAISSE - Responsable des Services techniques - Téléphone : 06.82.63.19.24 – mail : n.fraisse@villemios.fr

Une attestation de visite sera alors délivrée au candidat par le représentant du pouvoir adjudicateur.

Il appartiendra au candidat de se faire préciser par le maître d'ouvrage toute indication qu'il jugerait nécessaire au bon accomplissement du projet.

En cas de non visite sur site, le candidat ne pourra se prévaloir d'un quelconque manquement sur le présent cahier des charges alors même que ce manquement aurait pu être découvert lors de la visite des lieux.